

--- LETTRE OUVERTE

à

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

NE SOUS-ESTIMEZ PAS LES CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION AU PLASTIQUE DANS LES CANTINES SCOLAIRES ! C'EST UN VÉRITABLE ENJEU SANITAIRE QUI SE PRÉSENTE A VOUS !



Depuis plusieurs années, l'alimentation est devenue un enjeu sanitaire majeur. Les scientifiques ont alerté sur l'importance de la prévention en matière de cancers et de maladies chroniques. Les pouvoirs publics, conscients de ces enjeux, sont appelés à mettre en place des programmes ambitieux tant au niveau de la réglementation que de la sensibilisation des enfants et parents. Avec la loi du 24 décembre 2012, la France a ainsi été pionnière dans l'interdiction du Bisphénol A et de certains phtalates dans les contenants alimentaires. Plus récemment, la loi Egalim propose une part croissante des aliments issus de l'agriculture biologique dans l'alimentation de la restauration scolaire.



Mais à quoi bon servir du bio, améliorer la qualité nutritionnelle des aliments si tout est cuit, stocké, réchauffé, et servi dans des contenants en plastique qui contaminent les aliments ?

Ces pratiques, qui vont à l'encontre des recommandations des scientifiques et des agences de santé, se développent dans la restauration scolaire. Depuis plusieurs années, certaines communes, départements et régions ont privilégié la centralisation des cuisines et l'usage des contenants plastiques jetables à usage unique. La logique de maîtrise des coûts immédiats a conduit à privilégier la préparation des repas en grande quantité en avance, pour ensuite assurer leur distribution par la «liaison froide», dans des véhicules réfrigérés, jusqu'aux cantines des établissements scolaires.



Dans la majorité des cas, la nourriture est conditionnée dans des barquettes en plastique qui seront chauffées plus tard dans les fours des cuisines des écoles. Dans certaines métropoles, **c'est la cuisson même des aliments qui est faite dans des sacs en plastique jetables**. Enfin, certaines collectivités ont adopté de la vaisselle en plastique, à lavages limités, ou jetable à usage unique.



Ce modèle pose de graves problèmes environnementaux par les déchets qu'il génère. Il expose aussi nos enfants à des substances potentiellement toxiques. C'est une bombe à retardement sanitaire et environnementale.



Pourtant, des solutions existent et elles sont peu coûteuses, comme le remplacement des barquettes en plastiques par des contenants en inox et en verre, qui sont inertes et ne libèrent pas de substances nocives.



Les enfants sont, par définition, une population extrêmement vulnérable aux expositions environnementales. L'exposition de leur corps à des substances bio-actives perturbe la constitution de leur système endocrinien, avec pour conséquences parmi d'autres des baisses de fertilité, une augmentation des pubertés précoces, de l'obésité mais aussi à long terme une explosion des cancers hormonaux. Les plastiques ne sont pas des matériaux inertes. En particulier lorsqu'ils sont chauffés, ils libèrent au cours du temps des molécules qui ont un effet sur notre organisme, même à faible dose. De nombreux monomères et additifs utilisés lors de leur synthèse sont des molécules aux effets biologiques et toxicologiques majeurs qui sont souvent différés dans le temps : ce n'est que plus tard que les conséquences se manifestent. Ces effets sont connus et ont été longuement documentés pour des molécules comme le bisphénol A ou certains phtalates. Mais pour quelques molécules bien étudiées, combien échappent encore à la vigilance ?

La réglementation des substances nocives s'est révélée au cours de l'histoire incapable de prévenir les grands désastres sanitaires du tabac, de l'amiante, du Distilbène et – encore aujourd'hui – du plomb. Le risque sanitaire et environnemental est toujours mis en balance avec les bénéfices économiques d'une entreprise ou un intérêt particulier. Ainsi la mise sur le marché d'une substance s'appuie le respect d'un seuil de toxicité, et non sur la preuve de son innocuité.

C'est justement pour de telles situations – incertitude scientifique et vulnérabilité des populations – que le principe de précaution prend tout sens.

Les repas de nos enfants sont cuits dans des poches en plastique pour des durées pouvant aller jusqu'à quarante-huit heures voire soixante-douze heures, puis sont conservés dans ces mêmes poches jusqu'à trois semaines. Ces mêmes aliments sont refroidis puis réchauffés à plus de 100°C pendant plusieurs dizaines de minutes dans des barquettes en plastique fermées. Enfin, dans certaines cantines, ces repas chauds sont servis dans des assiettes en plastique. Les scientifiques ont montré que tous ces contenants alimentaires se détérioraient pendant l'usage, qui n'est pas toujours conforme aux instructions réglementaires. A la suite de tests et d'analyses des fiches techniques, les parents de Cantine Sans Plastique France ont montré la présence de phtalates et de bisphénol A dans certains contenants.

La logique industrielle qui prévaut aujourd'hui en restauration scolaire met en danger la santé de nos enfants dans le plus grand silence. Aujourd'hui, les effets délétères de ces substances sur la santé ne sont plus à démontrer, ils sont connus : une politique de prévention s'impose. C'est cette action impérieuse qui a conduit des députées et députés de toutes tendances politiques à soutenir l'interdiction de l'usage des contenants alimentaires en plastique pour chauffer, cuire ou servir la nourriture dans les cantines scolaires.

Cette proposition d'intérêt général transcende les clivages politiques. Portée par 122 députés de La République En Marche, l'amendement pour des cantines sans plastique est soutenu par l'ensemble des composantes de l'Assemblée nationale, de La France Insoumise à Debout la France en passant par Agir ou à la Nouvelle gauche.

Cependant, malgré ce consensus, contre les évidences scientifiques et en dépit de l'urgence sanitaire, le gouvernement a décidé de s'opposer à cet amendement et de maintenir l'utilisation de plastique pour cuire, réchauffer et servir les repas à nos enfants en proposant une "expérimentation".

En s'opposant à la Représentation nationale, en méprisant les recommandations de la communauté scientifique, le gouvernement choisit de sacrifier la santé de nos enfants, mais pour quelle raison ?

Nous en appelons au sens des responsabilités des parlementaires, à leur conscience de parents, de grands-parents et à leur sens de l'intérêt général. D'autres choix sont possibles, comme le montrent de nombreuses communes engagées dans une restauration scolaire saine et durable. Nos enfants ne peuvent plus attendre.

Soutenez et votez l'amendement «Cantine sans plastique» !



Cantine sans Plastique France est une association déclarée le 18 février 2018 (RNA n°W921005420). Elle rassemble les personnes et collectifs mobilisés autour des plastiques dans la restauration collective. Elle a pour objectif l'information, la sensibilisation et les actions en faveur d'une restauration collective saine et durable, plus protectrice de la santé des enfants et de l'environnement.

Contact : cantinesansplastiqufrance@gmail.com

Magali Della Sudda (secrétaire) : 06 64 37 10 38 - Jérôme Santolini (secrétaire) : 06 85 77 88 83

